



Programme d'accès au réseau triphasé

Découvrez l'aide financière offerte par le gouvernement pour vos projets nécessitant un branchement au réseau électrique triphasé.

Objectifs du programme

L'accès au réseau triphasé permet :

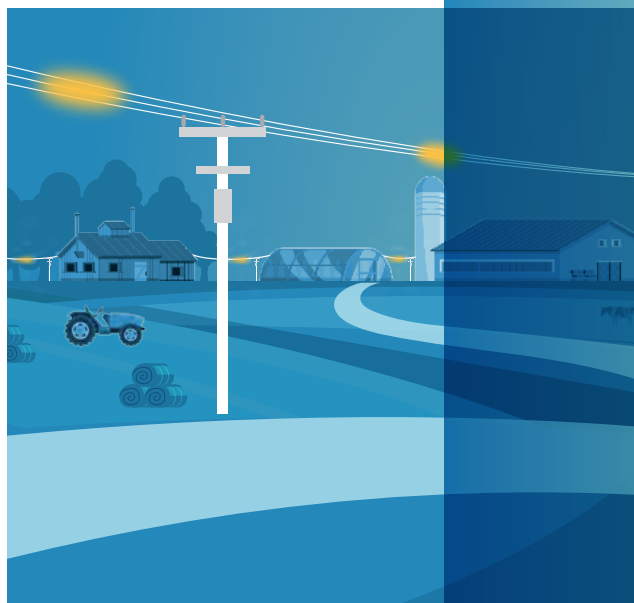
- › La réalisation de projets de modernisation;
- › L'accès à des équipements technologiques plus avancés;
- › L'amélioration de votre productivité et de votre compétitivité;
- › La diminution ou le remplacement complet de la consommation d'énergies fossiles;
- › La réduction de vos émissions de GES.

Aide financière

Type de branchement	% des dépenses admissibles	Montant maximal octroyé par demande
Extension	75 %	250 000 \$
Raccordement	50 %	25 000 \$

Dépenses admissibles

- › Les frais liés à l'achat et à l'installation des équipements électriques nécessaires à l'extension du réseau triphasé et au raccordement au réseau;
- › Les frais que vous devez verser en contribution au distributeur d'électricité;
- › Les coûts des travaux d'ingénierie;
- › Les honoraires professionnels, notamment ceux du maître électricien.



Comment faire une demande

Pour obtenir la procédure détaillée ainsi que le formulaire de demande, rendez-vous sur



[Québec.ca/
accès-réseau-triphasé](http://Quebec.ca/accès-réseau-triphasé)

Pour de plus amples informations

**Des interrogations demeurent?
Vous aimeriez obtenir le soutien
de notre équipe?**

N'hésitez pas à communiquer avec nous :
triphase@mern.gouv.qc.ca
1 866 266-0008

